CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON

Assemblée ordinaire du 10 janvier 2022

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 10 janvier 2022 à 21h33 à la salle commune du complexe municipal, située au 16 rue Principale Nord. La séance a été tenue à huis clos et enregistrée, considérant le contexte de la pandémie de COVID-19.

Sont présents à cette rencontre à huis clos :

Madame	Véronique Danis	Mairesse
Madame	Julie Côté	Conseillère
Monsieur	Luc St-Jacques	Conseiller
Madame	Pierrette Lapratte	Conseillère
Monsieur	François Côté	Conseiller
Monsieur	Rodrigue Gauthier	Conseiller

Est présents virtuellement à cette rencontre à huis clos :

Monsieur Sébastien Emond Conseiller

Sous la présidence de Madame Véronique Danis, Mairesse.

Est également présente, Madame Sandra Payette, Directrice générale et Greffière-trésorière, elle occupe la fonction de Greffière de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-01-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT	le décret numéro 177-2020 du	13 mars 2020 qu	Ji a

déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de

dix jours;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a, par décrets,

renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 15 septembre 2021 le décret numéro 1225-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 24 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2021-078 du ministre de la Santé et des

Services sociaux qui permet au conseil de siéger

sans la présence du public;

CONSIDÉRANT que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit

qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat

de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la

santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, sans la présence du

public;

Il est proposé par Monsieur Rodrigue Gauthier d'accepter que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer en personne selon le respect des règles de distanciation sociale.

Sous la présidence de Madame Véronique Danis, mairesse, la séance ordinaire est par conséquent ouverte à 21h33, après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

Adoptée à l'unanimité.

2022-01-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Il est proposé par Madame Pierrette Lapratte et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Sans ajout de point au varia.

Adoptée à l'unanimité.

2022-01-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par Monsieur François Côté et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 6 décembre 2021, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2022-01-04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par Monsieur Luc St-Jacques et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 18 décembre 2021, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2022-01-05 ADOPTION DES COMPTES DU 12 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par Madame Pierrette Lapratte et il est résolu d'adopter les rapports suivants, et ce, pour la période jusqu'au 21 décembre 2021;

Comptes payés Caisse Desjardins Période fin décembre (chèques 892 à 947)	92 671.92 \$
Comptes à payer, Liste des paiements à payer	
Période début janvier (chèques 948 à 957)	20 766.16 \$
Liste des salaires nets et frais de déplacement (28 novembre au 2021 au 22 décembre 2021)	14 720.87 \$
Paiements par prélèvements automatiques Prélèvements automatiques — décembre 2021	5 304.04\$
Paiements par virements bancaires Virements bancaires du 30 nov.21	20 123.73 \$
Chèque annulé 913 don pour golf de Blue Sea, car il n'y a plus de golf	-50.00 \$

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

La soussignée, Madame Sandra Payette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Sandra Payette Directrice générale et Greffière-trésorière

2022-01-06 QUÉBEC MUNICIPAL- ADHÉSION 2022-2023 AU PORTAIL QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par Madame Julie Côté et il est résolu que la municipalité renouvelle son adhésion à Québec Municipal pour l'année 2022 au coût de 206.96\$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-07 PROGRAMME D'EMPLOI ÉTÉ CANADA 2022

Sur la proposition de Monsieur Lus St-Jacques, il est résolu de mandater la direction générale, pour compléter une demande de financement dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2022 » pour la période estivale 2022, et ce, pour un (1) étudiant dans le domaine de l'administration et un (1) étudiant dans le domaine de la voirie.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-08 ADMQ-ADHÉSION 2022

Il est proposé par Monsieur François Côté et il est résolu que la municipalité renouvelle son adhésion à l'association des directeurs municipaux du Québec au coût de 939\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

2022-01-09 AUTORISATION D'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et lié avec le ministère du Transport par une entente de déneigement.

CONSIDÉRANT QUE l'entente stipule que l'enlèvement de la glace doit s'effectuer à l'aide de sel de déglaçage.

Il est proposé par Monsieur Luc St-Jacques et résolu d'autoriser la direction générale à procéder à l'achat de sel de déglaçage afin de se conformer à ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LA SQ 2021-005 (R. M. 100-2021) CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LA MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON

CONSIDÉRANT la recommandation de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement révisé, uniformisé, portant le numéro 2021-005 concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait adopté le règlement SQ 2017-005 afin d'assurer l'uniformisation de la réglementation concernant les animaux devant être appliquée par la Sûreté du Québec et qu'il y a lieu de poursuivre cette uniformisation;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à chaque membre du conseil municipal avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu une copie du règlement numéro 100-2021 au moins deux jours ouvrables avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Madame Julie Côté, il est résolu à d'adopter le règlement tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-11

DEMANDE D'APPUI POUR PROJET D'EXPANSION DES SENTIERS - CLUB QUAD VALLÉE DE LA GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le club quad vallée de la Gatineau aimerai faire l'expansion de sentier dans la municipalité de Montcerf-Lytton sur le chemin de Montcerf et sur le chemin Principal Nord et Sud;

CONSIDÉRANT QUE le sentier donnera accès aux chutes Quinn en quad et éventuellement à plusieurs campings d'envergure au Baskatong;

Par Conséquent, il est proposé par Monsieur Rodrigue Gauthier et résolu d'appuyer le projet pour l'expansion des sentiers du Club Quad qui touchera la Municipalité de Montcerf-Lytton.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-12

DEMANDE D'APPUI POUR PROJET D'AGRANDISSEMENT DU TERRAIN DE **CAMPING- RV CAMPING**

CONSIDÉRANT QUE le RV Camping va déposer une demande d'agrandissement de la superficie du territoire public occuper par le RV Camping au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

CONSIDÉRANT QUE l'expansion aura pour effet d'accroître la capacité de recevoir des villégiateurs dans la municipalité de Montcerf-Lytton.

Par Conséquent, il est proposé par Monsieur Luc St-Jacques et résolu d'appuyer le projet pour l'expansion de RV Camping auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Il est proposé par Madame Julie Côté de procéder à la levée de l'assemblée à 21h37.

Adoptée à l'unanimité

Véronique Danis

Mairesse

Sandra Payette

Directrice générale et

Greffière-trésorière